

Nov.
2013**PROFESSEURS FORMATEURS , QUEL LIEN AVEC LES ESPE ?**

Vendredi 22 novembre s'est tenue la première réunion du groupe de travail de discussions entre le ministère et les organisations syndicales sur l'évolution des missions des « formateurs premier et second degrés ». Le Sgen-CFDT prend acte de la volonté du MEN de créer une fonction de formateur du second degré, à l'instar de celle qui existe depuis longtemps dans le premier degré, mais déplore l'orientation préoccupante que ce projet imprimerait à la reconstruction de la formation professionnelle des enseignants et CPE.

Des professeurs formateurs dans le premier et le second degrés

Pour le second comme pour le premier degré, les « professeurs formateurs » seraient des professionnels expérimentés appelés, sur un temps de décharge très limité, à accompagner l'apprentissage du métier de leurs futurs collègues, essentiellement pendant les périodes de stage. Ces professeurs assureraient aussi la formation et l'encadrement des tuteurs, des conseillers pédagogiques, voire de « maîtres d'accueil temporaires » dans le premier degré.

Les craintes du Sgen-CFDT

La généralisation de la fonction de professeurs formateurs au second degré est certes une avancée. Mais en l'état actuel du projet, le risque est grand de voir entérinée la coupure, tant décriée ces dernières années, entre la formation académique à l'université et l'apprentissage pratique du métier sur le mode du compagnonnage. Il ne faut pas faire semblant : insuffisamment déchargés, ces collègues ne pourront pas, en plus, mettre leurs compétences au service de l'encadrement des masters MEEF par de véritables équipes pluricatégorielles de formateurs. Au moment où les ESPE peinent à se mettre en place, il est urgent de créer les conditions de possibilité de coopérations étroites entre les acteurs du monde universitaire et leurs partenaires de l'Éducation nationale. Les IUFM avaient progressé dans ce domaine au fil des années. Les projets actuels vont à l'encontre de cette évolution, se contentant de quelques formules incantatoires pour indiquer que les formations s'inscrivent « dans le cadre de l'ESPE ».



Le Sgen-CFDT attend de la seconde réunion du groupe de travail qu'elle marque des avancées significatives vers une définition des missions et des conditions d'exercice des professeurs formateurs qui, au lieu de les opposer, intègre les dimensions universitaire et professionnelle de la formation dispensée au sein des ESPE.